

Pour mieux connaître ses droits



Selon une étude récente, plus de 9 Français sur 10 s'estiment démunis face aux démarches juridiques et administratives. Avec plus de 10 500 lois et 127 000 décrets en vigueur, même le plus éminent des juristes le serait à moins. Alors pour mieux s'y retrouver dans cette jungle de textes, la mairie a créé le Point d'Accès au Droit, un lieu d'accueil et de proximité où des professionnels vous reçoivent pour des consultations personnalisées et gratuites. L'an dernier, près de 6 000 personnes ont fait appel à ses services, alors pourquoi pas vous ?

Service

En fonction du problème rencontré, l'usager est orienté vers un interlocuteur approprié. Les permanences ont lieu du lundi au vendredi. Elles sont gratuites, rapides, avec ou sans rendez-vous, confidentielles et ouvertes à tous. Vous pourrez y rencontrer le conciliateur de justice, des associations de médiation familiale, de droit au logement, d'aide aux victimes, d'aide au montage de dossier de surendettement, d'information et de soutien aux tuteurs familiaux, le défenseur des droits, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles et bien sûr, des avocats.

Notaire

Nouveauté cette année, une permanence de la chambre des notaires de Seine-et-Marne a été mise en place le 2^e jeudi de chaque mois, le matin, sur rendez-vous.

Plus d'infos :

9, rue Fleur Bégné

Tél. 01 64 31 07 83